



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CPNE DU 3 AVRIL 2013

CHARTRE AUTOMOBILE.

Comme vous le savez, la difficulté de cette chartre est la signature de la Fédération CGT de la Métallurgie qui est en total contradiction avec notre position fédérale (Voir circulaire du 1^{er} mars 2013).

Lors de la présentation par AGEFOS le syndicat FO intervient sur le fait de n'avoir pas été associé à la négociation de cette chartre alors que le SNCP (Syndicat Patronal de la branche caoutchouc) est signataire.

LA CGT A DÉJÀ FAIT PART DE SON INDIGNATION ET DE SON OPPOSITION À CE SUJET DÈS LE MOIS DE JANVIER 2013, REFUSE QUE L'ARGENT DE LA BRANCHE DU CAOUTCHOUC ET DU PUBLIC SOIT AINSI DÉTOURNÉ.

Il est inacceptable de laisser faire ce patronat qui pille l'argent public et celui de la formation professionnelle, continuer la casse de nos emplois industriels et financer le chômage partiel et la flexibilité.

Le montant des aides, pour la branche du caoutchouc, donné gracieusement à des entreprises qui engrangent des milliers, des millions voir des milliards d'euros, se chiffre à 500 000 euros décomposé en 2 parties :

- ⇒ 150 000 euros de fonds public (notre argent à tous) ;
- ⇒ 350 000 euros des fonds de la formation professionnelle de la branche du caoutchouc.

L'AGEFOS explique que ces sommes ne sont pas prises de la collecte mais prélevées au niveau de l'interprofessionnel.

LA CGT RÉFUTE IMMÉDIATEMENT CETTE AFFIRMATION.

Puisque la Charte Automobile et la Convention avec AGEFOS valident que l'argent soit versé particulièrement aux TPE et aux PME, de moins de 10 salariés, qui disposent d'un plan de formation financé en totalité par la collecte formation professionnelle de la branche.

C'EST BIEN LÀ LA SUPERCHERIE QUE DÉNONCE LA CGT, CAR C'EST BIEN DE L'ARGENT SPOLIÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA BRANCHE.

Quand la CGT demande : quel est le moyen de contrôle et de gestion de ces fonds qui sont à hauteur de 10 millions d'euros pour notre secteur d'activités et qui se porte sur la filière amont de la chartre automobile, il est confirmé ce qui est écrit dans la chartre :

« un secrétariat technique dont la mission est d'organiser le lien avec les correspondants régionaux des signataires de la chartre pour la mise en œuvre opérationnelle et le reporting de celle-ci. »

MAIS LA CONTINUITÉ DU TEXTE EST INACCEPTABLE.

LE 17 AVRIL 2013

ASSEMBLEE DES SYNDICATS DE LA BRANCHE A MONTREUIL

Ce secrétariat technique sera composé uniquement d'un représentant de la Direction Générale des Finances Publiques (l'Etat) et d'un représentant de l'IUMM (Chambre patronale de la Métallurgie).

POUR LA CGT C'EST INACCEPTABLE DE VOIR QU'AUCUNE ORGANISATION SYNDICALE, REPRÉSENTANT LES SALARIÉS, NE SERA PRÉSENTE DANS CE SECRÉTARIAT. C'EST DONNER UN CHÈQUE EN BLANC AU PATRONAT.

Dans la branche du caoutchouc et dans l'automobile, il y a eu déjà plusieurs plans de ce genre tel que les Etats Généraux de l'Automobile qui n'a aucun intérêt ni pour les salariés ni pour l'emploi.

L'emploi industriel fond comme neige au soleil, et ce n'est pas en offrant encore des millions d'euros qui s'ajoutent déjà aux importantes aides publiques et exonérations en tout genre que cela pourra inverser la courbe.

La branche du caoutchouc compte aujourd'hui 45 000 salariés alors qu'elle en comptait près de 48 000 en 2010. Faudrait-il accepter une enveloppe supplémentaire qui ne garantit absolument pas l'évolution voire le maintien des emplois ?

Pour nous CGT, il n'est pas question de financer le chômage partiel et la flexibilité avec la Charte Automobile.

JURY PARITAIRE CQP

Cette paritaire avait la particularité d'être associée à une autre réunion sur la validation des CQP par le jury composé d'un membre par organisation syndicale.

La CGT, lors de cette annonce à la paritaire ONEE du 13 mars 2013, avait demandé des moyens supplémentaires afin de ne pas utiliser le temps réservé pour la préparatoire de la CPNE. Cette demande fut rejetée par le SNCP ce qui a conduit la CGT lors de la CPNE du 3/04/13 à intervenir sur les points suivants :

1. La réponse négative du SNCP n'est pas acceptable car le temps de préparatoire d'une CPNE ne peut pas et ne doit pas servir à travailler à un autre sujet que celui concerné par ladite réunion.
2. Le non respect du droit syndical revu à la baisse avec l'accord du 2 décembre 2010 sur l'article 4 moyens matériels concernant l'envoi de document dans les délais n'est jamais tenu et ceci est inacceptable.
3. L'envoi de documents pour validation des CQP le 2 avril 2013 à 18 h 24 pour une réunion qui se tient le lendemain à 14 h 00 alors que les documents doivent nous parvenir 14 jours avant la réunion.
4. Un principe qui s'applique dans la branche depuis très longtemps et toujours respecté, lors de l'absence motivée d'une organisation syndicale la réunion ne se tient pas.

POUR CES RAISONS ET TENANT COMPTE DES POINTS ÉVOQUÉS, LA CGT QUITTE LA SALLE ET ATTEND LE RETOUR DE FO POUR LA CPNE CONVOQUÉE À 15H00. SUIVIE PAR LA CFTC ET LA CFTD SEULE LA CGC EST RESTÉE MAIS LA RÉUNION N'A PAS ÉTÉ TENUE.

N'oubliez pas de vous inscrire et d'y participer.